

Toujours là où il y a des chiffres.

Conseil en retraite

Faites de votre retraite le plus beau moment de votre vie.

RAIFFEISEN

Ouvrons la voie



2'543'000

personnes auront plus de 65 ans en 2060 en Suisse,
soit 50 % de plus qu'aujourd'hui.



50+

Près de 50 % de la population
suisse a 50 ans ou plus.



66 %

de la fortune de la clientèle
gérée en Suisse appartient à
des retraités.

Financièrement parlant, votre retraite ne devrait vous imposer aucune restriction. Afin que vous puissiez apprécier tout ce pour quoi vous n'aviez eu ni l'argent ni le temps.

Plus tôt vous vous occuperez de la planification de votre retraite, mieux vous atteindrez cet objectif. Votre conseiller personnel Raiffeisen se fera un plaisir de vous aider dès aujourd'hui à préparer votre avenir.

Bien planifier sa retraite, c'est faire la moitié du chemin.

Plus tôt vous prendrez des décisions importantes au sujet de votre retraite, plus vous pourrez envisager vos vieux jours avec confiance.

La planification de votre retraite implique des décisions dont vous ressentirez les effets jusqu'à un âge avancé, notamment le choix entre perception de la rente ou le retrait du capital accumulé de votre caisse de retraite. Plus tôt vous connaîtrez tant vos possibilités que vos objectifs et vos souhaits, plus vous pourrez les coordonner et prendre les décisions nécessaires.

Notre but est de trouver une solution individuelle correspondant à vos besoins, en analysant votre situation financière, en discutant de vos besoins et en estimant vos dépenses probables, pour en déduire diverses stratégies envisageables. Enfin, nous vous aidons à sélectionner la solution adéquate et établissons un plan d'action pour la mettre en œuvre.

Bon à savoir

La garantie des revenus est la tâche principale de la planification de retraite. La comparaison entre vos recettes et vos dépenses futures vous servira de critère vous indiquant si vous pourrez préserver votre niveau de vie actuel. Utilisez notre formulaire de budget [raiffeisen.ch/calculateurbudget](https://www.raiffeisen.ch/calculateurbudget) pour vous faire une idée générale de vos finances.



La planification de retraite est un sujet complexe. Notre calculateur de retraite que vous trouvez sur [raiffeisen.ch/calculateurretraite](https://www.raiffeisen.ch/calculateurretraite), vous en donne déjà un premier aperçu et vous permet également de vous préparer de manière ciblée à votre entretien conseil avec votre conseiller Raiffeisen.

Chaque chose en son temps. Les étapes de la planification de la retraite.

A chaque phase de votre vie avant, pendant et après votre départ à la retraite, vos priorités évoluent. Nous vous accompagnons pendant toutes ces étapes de la planification de votre retraite – depuis les premières idées, en passant par un plan concret, jusqu'à l'aboutissement de vos rêves financiers.

A 50-55 ans

Planifier suffisamment tôt

La planification concrète de votre retraite commence dans l'idéal à partir de votre 50^e anniversaire. Vous commencez par vous interroger sur quelques points essentiels qui concernent avant tout l'âge souhaité de votre départ à la retraite. Il s'agit d'une part d'en vérifier les conditions préalables. D'autre part, un état des lieux personnel vous aidera à évaluer les projets que vous envisagez. Plus votre idée est précise, mieux nous pourrons vous conseiller dans vos décisions de mise en œuvre à long terme, initier des financements ciblés et identifier d'éventuelles lacunes. Une chose est certaine: la première étape vers un avenir assuré repose dans un entretien conseil.

A 60 ans

Agir précisément

Votre plan de retraite, le fruit de nos analyses et réflexions communes, est fin prêt. Vous disposerez encore d'un bref laps de temps pour ajuster vos finances et apporter d'éventuelles améliorations nécessaires peu avant votre départ à la retraite. L'objectif principal est de garantir vos revenus suite à votre départ à la retraite, en trouvant, notamment, la stratégie de placement adéquate pour les valeurs patrimoniales épargnées, en planifiant l'utilisation du capital et en déterminant vos réserves.

Au cas où votre plan de retraite prévoit ces questions au préalable, passez à la phase d'exécution: déclaration de la perception de rente auprès de l'AVS, ou exercice d'une option sur le capital auprès de la caisse de pension.

A 65 ans

S'adapter à la situation

Vous êtes à la retraite et vous appréciez votre nouvelle liberté avec ses activités de loisirs, voyages et autres choses agréables. Vous percevez une rente et utilisez d'éventuelles valeurs patrimoniales pour réaliser vos rêves. Durant cette période, nous restons à votre entière disposition et examinons régulièrement votre situation financière, ce qui nous permet de fixer de nouveaux objectifs et de procéder à des ajustements.

Vous n'avez qu'une chose à faire pour votre avenir: en discuter avec nous.

La planification de la retraite englobe de nombreux sujets qui s'influencent mutuellement, parmi lesquelles quelques questions décisives. Nous vous aiderons volontiers à trouver les réponses qui vous conviennent.

A quel âge aimeriez-vous vous retirer de la vie active?

Sur quelles sources de revenus pouvez-vous compter?

De quelle fortune disposez-vous et comment voulez-vous l'investir?

Quelle est votre disposition à prendre des risques?

Souhaitez-vous conserver ou amortir d'éventuelles hypothèques?

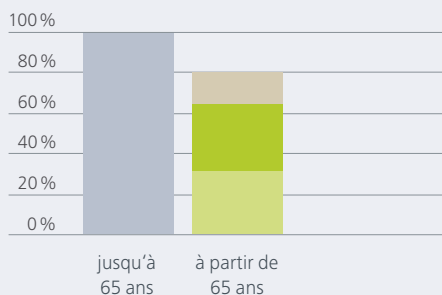
De quoi souhaitez-vous faire bénéficier vos éventuels descendants?

Le moment idéal pour prendre votre retraite, c'est celui qui vous convient.

L'âge du départ à la retraite est tout aussi personnel que sa planification. Que vous optiez pour un départ à la retraite ordinaire, anticipé ou reporté, nous vous aidons à trouver la solution qui vous convient le mieux.

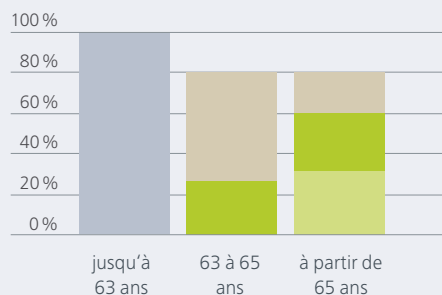
Retraite ordinaire

Si vous prenez votre retraite à l'âge ordinaire, vous percevez tant la rente AVS que la rente de la caisse de pension, ou le capital de la caisse de pension, dès la cessation de votre activité professionnelle. Pour maintenir votre niveau de vie, vous avez besoin d'environ 80% de votre dernier revenu. Souvent, les revenus de l'AVS et de la caisse de pension ne sont aucunement en mesure de couvrir ces besoins. Il s'agit donc de puiser dans ses économies pour combler les lacunes de revenu.



Retraite anticipée

Un départ à la retraite anticipé a des effets à long terme qu'il convient d'intégrer suffisamment tôt dans vos calculs. Prenons un exemple: admettons que vous perceviez une rente de caisse de pension réduite à votre départ à la retraite à 63 ans. Cette rente étant votre seul revenu, vous devez puiser dans vos épargnes pour subvenir à vos coûts de la vie. A partir de 65 ans, vous percevez la rente AVS ordinaire en complément à la rente de caisse de pension réduite. Par conséquent, vous devez combler durablement une plus grande lacune de revenu par rapport à un départ à la retraite ordinaire.



■ Salaire ■ Rente AVS ■ Rente de la caisse de retraite ■ Utilisation du capital

An elderly couple is hiking through a sun-dappled forest. The man is wearing an orange jacket and the woman is wearing a blue jacket. They are both smiling and appear to be enjoying their walk.

33%

de la population active d'aujourd'hui
aura plus de 64 ans en 2030.

An elderly man with glasses and a light blue shirt is sitting at a desk, smiling as he looks at a laptop screen. He appears to be engaged in a digital activity.

80%

des plus de 50 ans sont pré-
sents sur les réseaux sociaux.

A close-up portrait of an elderly woman with grey hair, resting her chin on her hand. She has a thoughtful and serene expression.

22

Une Suisseuse de 65 ans a une
espérance de vie de 22 ans.

Préparez-vous avec nous pour votre avenir. Convenez, sans plus tarder, d'un entretien conseil.

Cette check-list contient les documents que vous devriez apporter à votre entretien conseil. En effet, plus nous disposons de données de votre part, plus notre conseil est personnel et efficace. Nous serons heureux d'envisager l'avenir avec vous et de rester à vos côtés.

- Dépenses courantes et suite au départ à la retraite
- Relevés de compte bancaire et postal, y compris pilier 3a
- Relevés de titres et de dépôt courants
- Imposition actuelle et/ou déclaration fiscale actuelle
- Certificats d'assurance AVS, relevés de compte individuels (relevés CI)
- Certificats de la caisse de pension, règlements de la caisse de pension
- Assurance vie: polices, conditions générales d'assurances (CGA), précisions sur la valeur de rachat (VR)
- Assurance de rentes: polices, conditions générales d'assurances (CGA), précisions sur la valeur de rachat (VR)
- Informations concernant les immeubles
- Contrat de mariage/pacte successoral
- Testament

Votre conseiller personnel sera ravi de s'entretenir avec vous sur la planification de votre retraite.

Vous trouverez de plus amples informations sous: **[raiffeisen.ch/retraite](https://www.raiffeisen.ch/retraite)**